

Separation et droit de visite

Par PACOU 2, le 29/12/2015 à 14:29

Bonjour

sépare de la mére de mon fils depuis 2009, je n'ai plus de nouvelle de mon fils depuis bientot 4 ans.

C'est quand j'ai apprit en AOUT 2012 que sa mére vivait

avec un ami de la famille que sa mére l'a écarté.

pendant plus d'un an et demi j'ai voulu savoir ou il habitait.

j'ai du prendre un détective pour arriver à mes fins.

Et une fois l'adresse connue je me suis rendu à l'adresse ou

vivait mon fils.

Ce monsieur m'annonçait que léo ne m'aimait plus et qu'il ne voulait plus me voir.

Ne pouvant me retenir et sur le coup de l'énervement je saisis ce monsieur par la chemise .

Ce monsieur me lança un coup de poing au nez.

Je répondis par le meme geste.

Nous avons été condammé à une amende de 240euros chacun.

Ce monsieur fit appel de la décision

Il fut débouté.

Et trois années après notre séparation j ai eune une petite fille nommée ILONA Après sa naissance je diminuais la pension.

Peu de temps après je me retrouvais sous huissier avec saisie arret sur mon salaire.

Hier le 28 décembre comme cadeau de noel je découvrais dans ma boite aux lettres des dommages intèrèts d'une somme de 1200 euros à payer au concubain de mon ex.

Devant une telle situation je ne sais plus quoi faire.

je suis déprimé,depité avec des bidées suicidaires qui me promettrons surement un monde meilleur

Par Visiteur, le 29/12/2015 à 15:14

Bonjour,

la lettre... elle émane de qui ? de quoi ? Pour la PA, désolé mais normal... Ce n'est pas à vous de decider de son montant mais à un juge ! Donc là vous aviez tout faux. Pour le reste si vous ne bougez pas plus... Avez vous saisi la justice en ce qui concerne le fait de ne plus voir votre fils ? Plutot que de vous plaindre et vous laisser envahir par le désespoir, battez vous ! mais légalement !! pas à coups de poings !!

Par PACOU 2, le 29/12/2015 à 16:19

je me suis bouge

je n'ai fait que ça pendant plus de quatre ans

mais arrive un moment j'ai finis par baisser les bras.

cette situation très douloureuse a provoqué chez moi une crise cardiaque il y a 2ans a peu près.

J'ai rencontré le jaf à quatre reprises mais sans résultat.

En principe pour ce type de situation la mere a un role à jouer.

Mais au contraire la mère de Léo bloque tout lien.

Elle ne répond pas au téléphone elle aussi depuis plus de quatre ans.

D'après certaine sources bien informée elle serait victime du SAP

syndrome d'alienation parentale.

Ce sap conduit la mère a détruire le père de son enfant en l'utilisant. Cette maladie est sanctionné par les tribunaux italiens anglais et allemand.

En france on a du retard dans ce domaine.

Pour vous dire quand ma fille est née la mère de léo m'a envoyé des SMSd'une grande vionence à mon égard.

Alors qu'une naissance aurait pu etre le moyen de reconciliation

Du coup leo n'a jamais vu sa soeur qui a bientot 2 ans.

Cette fille est metisse.

Peut etre y a t il un lien.

En tous les cas c'est l'analyse qu'en fait la mère AFRICAINE.

Des fois les couleurs de peau dérangent

Par PACOU 2, le 18/01/2016 à 22:28

Ce qui me dérange c'est lors des entretiens avec les jaf les dée sont joués d'avance. Mais le grand problème est lorsque le jaf decide du versement de la pension a aucun moment il demande à mère de faire en sorte que celle ci essaie de réconcilier ier le gamin avec son père.